

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Objet : Recrutement d'un intervenant vacataire au service jeunesse dans le cadre de l'aide aux devoirs et fixation du taux horaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

| | |
|---|--|
| DATE DE LA CONVOCATION 20-09-2022 | L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-six septembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire |
| DATE D'AFFICHAGE 20-09-2022 | <u>Présents :</u> M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, Mme Véronique HUYNH, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Hervé WIOLAND, M. Stéphane TOUVET, M. Dejan STANKOVIC, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Thierry HULLOT, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, Mme Odile GENOVA, M. Bruno GUILLON, Mme Isabelle BOURGEONNIER. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 26 VOTANTS : 22 | <u>Excusés représentés :</u> Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Mme Pierrette MAZERY M. Frank MARQUET donne pouvoir à Mme Véronique HUYNH Mme Françoise GAULIER donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS |
| DATE DE LA PUBLICATION 06-10-2022 | |

Mme BERNIER-MORELLI Elisabeth est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221006-2022-09-26-11-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

2022-09-26/11 Recrutement d'un intervenant vacataire au service jeunesse dans le cadre de l'aide aux devoirs et fixation du taux horaire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

CONSIDERANT que le vacataire désigne la personne recrutée pour accomplir une tâche bien précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés ne présentant aucun caractère de continuité,

CONSIDERANT que le recrutement d'un vacataire est nécessaire aux besoins du service Jeunesse à hauteur de 4h00 maximum par semaine pour effectuer de l'aide aux devoirs, pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} octobre 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer le coût horaire de la vacation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,

Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir Mme Françoise GAULIER), M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS s'abstenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de 9 mois et ce à hauteur de 4h00 par semaine (Hors vacances scolaires) afin d'effectuer de l'aide aux devoirs,

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

078-217801174-20221006-2022-09-26-11-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 06/10/2022
Rendu exécutoire le : 06/10/2022

Le Secrétaire de séance

Elisabeth BERNIER-MORELLI

Grillet



Buc, le 5 octobre 2022

Le Maire

Stéphane GRASSET
« Signature électronique »

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221006-2022-09-26-11-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221006-2022-09-26-11-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Acte à classer**2022-09-26-11****1**

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**> **AR reçu** <**6**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-06T18-07-50.02 (MI240308967)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221006-2022-09-26-11-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : recrutement d'un intervenant vacataire au service jeunesse

Date de décision : 06/10/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuelActe : [2022-09-26-11 Recrutement
intervenant vacataire devoir.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/10/22 à 16:03

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 06/10/22 à 16:03

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 06/10/22 à 18:07

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 06/10/22 à 18:07

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 06/10/22 à 18:14